

Arrondissement de Rochefort

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPALDépartement de Charente-
Maritime

OBJET :

Séance du 28 Janvier 1957

**Achat d'un bateau
de Sauvetage : participa-
tion de la Ville**

Le vingt huit Janvier 1957, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. BRUSSET Max, Maire.

57019

Etaient présents : MM. BRUSSET, SEUGNET, REUTIN, CASTELNAU, COUZINET, GAUSSÉ, BARROT, COUNIL, GUILLAUD, BROTRÉAU, BARRIÈRE, DOMEcq, BOURDEILLE, ROCHEDEREUX, GRUSSENMEYER, DUFOUR PAPEAU et GUICHAOUA.

Représentés : Melle Fouché par M. Rochedereux
M. Narteau par M. Grussenmeyer
M. Laurent par M. Barrot
M. Etcheber par M. Barrière
M. Pouget par M. Coumil.

M. Barrière a été élu secrétaire.

Lors d'une précédente réunion le Conseil Municipal avait donné son accord de principe pour la participation de la ville dans l'achat d'un bateau de sauvetage. L'importance de la participation avait été fixée à 500.000 frs env.

La Société des Régates qui avait pris l'initiative de cet achat et la charge de l'équipement et de l'utilisation du bateau permettait acquérir le "Tou Doux". Mais les actuels propriétaires ne sont pas disposés à vendre dans l'immédiat et le bateau n'offre pas toutes les qualités qu'en pourrait désirer.

M. Pavressu a vu aux chantiers Leconte à La Tremblade un bateau ponté de 9 m qui conviendrait parfaitement. Construit tout en chaîne, équipé d'un moteur 15/35 Cv son prix est de 1.100.000 frs et il pourrait être livré dans 6 mois, un acheteur faisant défaut.

La Sté des Régates qui vendra un bateau ancien 400.000 frs environ demande à la ville de porter sa participation 700.000 frs.

M. PAVREAU, présent dans la salle signale que les Hospitaliers Sauveteurs Bretons donneraient les appareils de sauvetage, la Sté des Régates assurant l'équipement. Le surveillant de port utiliserait ce bateau dès qu'il en aurait besoin pour porter secours.

Le Conseil Municipal

Vu la demande formulée par la Société des Régates

Considérant l'intérêt pour la station de Royan d'avoir un bateau susceptible de porter secours à toute personne en danger

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances

décide

d'attribuer à la Sté des Régates une subvention exceptionnelle de 700.000 francs pour participer à l'achat d'un bateau de sauvetage, étant entendu que ladite Société prend l'engagement d'équiper, d'entretenir et d'assurer le service dudit bateau.

dit que la dépense sera mandatée en XXXI "Dépenses imprévues".

Fait et délibéré à Royan, le jour, mois et an susdits
Ont signé au registre N°. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



Champ

Approuvé
Rochefort sur Mer
le 15 mars 1917
Le sous. Préfet
Agné : Troquemard



pour copie conforme
Royan, le 21 Mars 1917

Pour le Député-Maire,
l'Adjoint-Délégué :

Champ